Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 14568
28 juin 2018

Assurer un équilibre entre l'intérêt supérieur de l'enfant et le besoin de garder les familles ensemble

Amendement[1] n° 5
Sous-amendement n° 1

M. Pavlo UNHURIAN, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen
M. Ion APOSTOL, République de Moldova, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
Mme Iryna GERASHCHENKO, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen
M. Serhiy SOBOLEV, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen
Mme Olena SOTNYK, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
M. Leonid YEMETS, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen

Dans l'amendement 5, remplacer les mots:

«lorsque cela est possible et sert l'intérêt supérieur de l'enfant»

par les mots suivants:

«dès que les circonstances le permettent».

Déposé par:

UNHURIAN Pavlo, Ukraine, PPE/DC
APOSTOL Ion, République de Moldova, ADLE
GERASHCHENKO Iryna, Ukraine, PPE/DC
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

1. 2018 - Troisième partie de session